

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 28
 Représentés : 5
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0

OBJET : Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - Session 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. ANTONUCCI, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLETT
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	M. FAYE

Absent excusé : G. MERGY

Absente : D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7,

Vu la délibération du 24 septembre 2018 concernant le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » session 2019,

Vu les délibérations du 18 mars et 17 juin 2019 attribuant des subventions à 15 projets portés par des associations fontenaisiennes dans le cadre de l'appel à projets associatifs 2019,

Vu les nouveaux projets déposés par les associations (l'Association Culturelle Amitié Franco-Biélorusse, Croix Rouge, Koulé-Kan, et le Manège aux Jouets) afin de contribuer à animer la période de Noël sur le quartier Scarron,

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financements via des appels à projets,

Considérant la volonté de la municipalité de créer des animations dans le quartier Scarron sur la période de Noël,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » répondent aux critères recensés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2019 les subventions suivantes :

Association	Montant attribué
Association Culturelle Amitié Franco-Biélorusse	500 €
Croix Rouge de Fontenay-aux-Roses	300 €
Koulé-Kan (l'écho du cri)	500 €
Le Manège aux jouets	500 €
Les Chérubins du Cameroun	500 €
Les Gazelles au Far ouest	350 €
Les Musiciens de la Chanterelle	500 €
Total	3 150 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. La Trésorière Municipale
- Aux Présidents des associations

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental


Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 10/10/19
Publication/Affichage du 10/10/19 au 10/12/19

Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé

